

8 contributeurices étaient présentes ce samedi après-midi

Pour animer la réunion, j'avais préparé un support numérique:

<https://view.genially.com/663e42c7bd62130014d9feb5/horizontal-infographic-diagrams-contributeurices-du-18-mai-2024>

La lecture des textes officiels des 2 associations a pu paraître un peu fastidieux et n'a pas abouti à une liste de principes mais il a permis la discussion sur le fonctionnement institutionnel des associations.

- ➔ Les participantes ont trouvé que les statuts restaient très conventionnels, très normés et ne représentaient pas le fonctionnement du Tiers Lieu.: Nous avons acte qu'effectivement les statuts posaient certaines bases mais que c'était la vitrine officielle de l'association. Pour aller plus loin dans la description du fonctionnement, il existe l'outil « règlement intérieur » qui n'a été utilisé par aucune des 2 associations mais après 2 ans de pratique, il était possible de travailler à en établir un.
- ➔ Les statuts ont été écrits, notamment ceux de l'Uni Pop S, par des personnes qui partageaient un vécu militant. Donc adhérer au Collectif des Associations Citoyennes, pour eux, cela posait la défense de la loi de juillet 1901 et des libertés associatives mais aussi la revendication de la subvention comme un droit et une reconnaissance du travail d'intérêt général produit.
- ➔ L'horizontalité de la prise de décision n'est pas assez soulignée
- ➔ Une discussion sur la temporalité des décisions a eu lieu: certaines voudraient que ça avance plus vite, d'autres qu'on prenne le temps de chacun. Les décisions prises par les présents à une réunion sont-elles souveraines? La règle appliquée jusqu'ici est que les décisions sont validées à la réunion suivante si personne n'est venu les contester de façon argumentée après la diffusion du compte-rendu où figurent les décisions. En cas de contestation le sujet est à nouveau débattu lors de la réunion suivante.

Ensuite j'ai présenté la situation par rapport au local:

- ➔ La bail commercial dérogatoire finit le 31 juillet. Nous avons jusqu'au 30 juin pour prendre une décision:
 - ✓ Déménager
 - ✓ Prolonger le bail de quelques mois
 - ✓ Reconduire le bail (le risque étant que si nous n'allons pas jusqu'à la date finale d'un bail commercial dérogatoire, nous pouvons être obligé de payer les loyers jusqu'au bout)
- ➔ L'avantage du local est sa localisation dans une rue passante du centre ville mais il commence à être petit pour nos ateliers et les conditions de travail y sont difficiles pour les salariées: le local est impossible à chauffer correctement l'hiver, il y fait donc très froid et humide. Les fenêtres fumées ont 2 désavantages: les passants ne savent pas si c'est ouvert et il fait sombre à l'intérieur.
- ➔ j'ai proposé quelques possibilités de locaux sur le territoire dont un qui présente de nombreux avantages et un inconvénient: c'est un local en centre ville (25 rue Beaurepaire-Saumur) qui a dans son histoire d'avoir abrité le Comité des Fêtes de la ville, La maison des Vins puis dernièrement une papeterie « La Mine d'or » dont les commerçants étaient des membres actifs de notre groupe Habitat Participatif et qui nous ont donné des renseignements:
 - ✓ Le local fait 180m² sur 2 étages (Le RDC est accessible aux personnes à mobilité réduite) + 100m² de réserve / le notre fait 70m² (et n'est pas accessible aux PMR)



Réunion des contributeurices du 18 mai 2024

- ✓ Le loyer est de 650€ mensuels avec environ 250€ de charges / le notre est de 723€ + 200€ de charges mais l'hiver il fait chaud alors que nous n'arrivons pas à chauffer correctement notre local.
- ✓ Le lieu est lié à la salle de spectacle BEAUREPAIRE ce qui pourrait être une belle opportunité de développement futur.
- ✓ Je pourrais avoir un bureau et différents
- ✓ Mais la ville est propriétaire. Nous laissera-t-on devenir locataire?

Cette salle de spectacle BEAUREPAIRE a été conçue et exploitée durant les travaux du théâtre de la ville; depuis elle est sous-exploitée et la Ville chercherait des idées pour son utilisation.



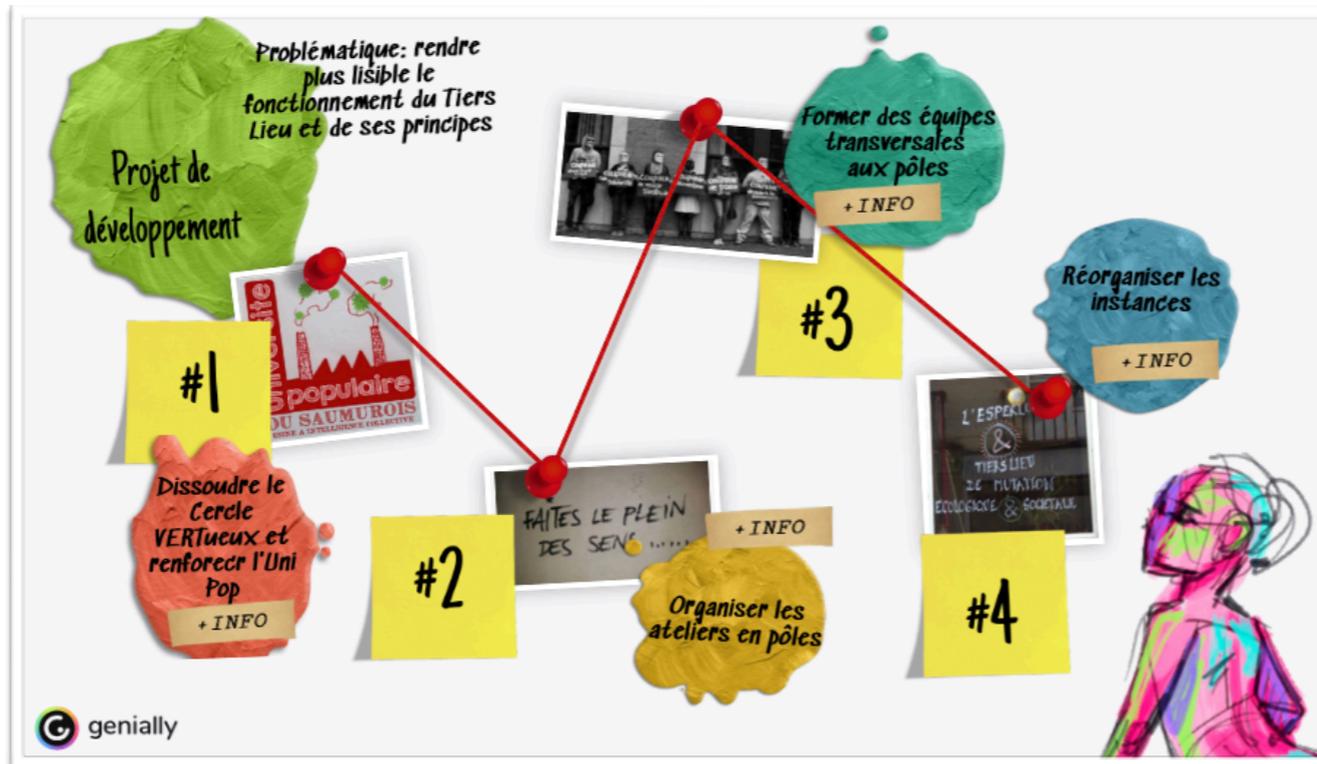
→ Une des participantes a proposé de se renseigner sur un autre lieu plus proche du quartier où nous sommes mais qui risque d'avoir plus de travaux à faire. La « Maison du roi » était anciennement occupée par la Croix Rouge mais est désormais inoccupée. La ville en est également propriétaire mais l'occupation, lié par les conditions d'un leg. Le local doit servir à une utilisation « solidaire ». La municipalité chercherait à se libérer des conditions du leg pour pouvoir vendre selon cet article de 2022

https://saumur.maville.com/actu/actudet_-saumur.-l-avenir-incertain-de-la-maison-du-roi-_54550-5040143_actu.Htm

- ✓ Un des atouts de ce lieu outre sa proximité avec notre quartier actuel et le marché du samedi, c'est qu'il a une cours privative

→ D'autres locaux ont été repérés et pourront être étudiés au cas où c'est 2 sus-décrits ne pourraient être envisagés.

Pour compléter les informations données lors de cette réunion de contributeurices, j'ai abordé le fait que pour ma formation je devais élaborer un projet de développement et que j'avais une trame à leur soumettre pour rendre plus lisible le fonctionnement et les principes de notre structure:



Réunion des contributeurices du 18 mai 2024 (suite)



Pourquoi garder l'Uni Pop S ?

- ➔ Etre une Université Populaire a un sens historique et nous situe directement dans le champ d'intervention Educ Pop; nous pratiquons un échange horizontal de savoirs avec pour objectif la transformation de notre environnement social & environnemental.
- ➔ L'Uni Pop S existe depuis 8 ans sur le territoire Saumurois et a ancré son action dans de multiples partenariats.
- ➔ Son action et ses publications sont reconnus au delà du territoire; de plus en plus d'interventions nous sont demandés pour présenter notre démarche.
- ➔ Pour des raisons pragmatiques: tous les financements et les agréments sont au nom de l'Uni Pop S.



Tous les ateliers existants, ceux de l'Uni Pop S et comme ceux du Cercle VERTueux seront désormais intégrer au projet Uni Pop S.

En observant les ateliers, il est possible de trouver des thématiques communes: par exemple on pourrait facilement penser

- ➔ un groupe « Mutation environnementale »
- ➔ Un groupe « Mutation sociétale »

Mais il est possible aussi d'affiner et peut-être de voir des thèmes comme le féminisme, l'inclusion des minorités, la culture au service du sens, la citoyenneté et le pouvoir d'agir...

L'idée de créer des « pôles » thématiques permettrait de clarifier nos champs d'interventions pour nous-même et les nouveaux bénévoles mais aussi pour nos partenaires financiers.

En imaginant ces pôles, nous pourrons aussi anticiper des développements possibles en fonction des besoins que nous avons déjà identifiés.

Il faudra cependant être vigilant à toujours laisser la place aux propositions qui pourraient venir de nouveaux adhérent·es.



J'ai proposé 3 thématiques transversales: afin de mieux répartir les tâches parce que j'ai aussi remarqué que nous ne savions pas forcément quoi répondre quand des gens proposaient leur aide sans vouloir directement s'impliquer sur une démarche de réflexion.

- **La convivialité** : pilier de notre accueil a besoin d'être mieux organisée, les achats anticipés
- **La communication** : est nécessaire à une meilleure visibilité et chaque pôle devra s'organiser pour fournir les textes nécessaires à cette communication. Avoir un groupe qui se réunit pour l'organiser permettra de maintenir la cohérence. (Isabelle pourrait être la référence de cette équipe)
- **La trésorerie** : suite au DLA, et en continuant la formation en interne chaque pôle devrait avoir des personnes identifiées pour rechercher du financement et participer à la gestion commune de la trésorerie sous ma responsabilité.



Organiser les instances c'est aussi organiser une participation active de chacun et répartir les responsabilités afin qu'elles ne soient pas pesantes parce que partagées. C'est aussi anticipé les manques de disponibilités, les changements...

Ma proposition serait que:

- Chaque atelier est un **binôme référent** (binôme pour justement ne pas devoir être constamment sollicité et pouvoir organiser des transitions lorsqu'il y a des changements dans les référents)
- Le regroupement des référents d'un même « pôle » formerait le **Comité de Pilotage (CoPil)** qui aurait pour tâche la programmation des actions, la cohérence, le développement du pôle. Un binôme de référents pourraient à tour de rôle venir représenter le pôle lors des Conseils d'administration.
- Le **Conseil d'Administration (CA)** serait constitué de membres élu·es lors des assemblées générales, de référents des pôles et de la directrice en tant que membre de droit. Ultérieurement il pourrait y avoir un·e représentant·e des salarié·es. Le CA aura en charge la représentation de l'association, le respect des principes et la coordination des pôles. Il se réunirait une fois par mois.
- La **directrice** sera celle qui, au quotidien, accompagnera les différentes instances, accueillir les nouvelles propositions d'habitants, alerter le CA sur des risques par rapport aux principes. Elle sera également en charge des liens avec les partenaires, les ressources humaines et financières de l'association

12 rue de la tonnelle



Concernant le local, il est **décidé à l'unanimité de le quitter dès que possible**. Nous nous donnons jusqu'au 30 mai pour collecter des informations:

- ➔ Christine se charge de la Maison du Roi
- ➔ Gaëlle se renseigne sur les intentions de la mairie concernant le 25 rue Beaurepaire et cherche d'autres locaux au cas où
- ➔ Plusieurs périodes de déménagement ont été évoquées:
 - ✓ Durant l'été pour démarrer la saison dans les nouveaux locaux (donc nous quitterions le local au 31 juillet = fin du bail actuel)
 - ✓ Au moment des rencontres de l'esperluette (week-end du 5 & 6 octobre 2024) ce qui demanderait de signer un nouveau bail commercial dérogatoire de 2 ou 3 mois). Les rencontres deviendraient donc également l'ouverture du nouveau site.

Problématique: rendre plus lisible le fonctionnement du Tiers Lieu et de ses principes

Projet de développement

Ma proposition a été très bien accueillie:

Il a été décidé de:

- ➔ Dissoudre le Cercle VERTueux (préparer une AG extraordinaire de dissolution)
- ➔ De mettre en place des ateliers de réflexions sur
 - ✓ La répartition par « pôle » (ou autre nom)
 - ✓ La refonte des statuts avec éventuellement un règlement intérieur et/ou une charte) et tenant compte de la nouvelle proposition d'organisation des instances.

Prochaine date de réunion le **mercredi 29 mai à 14h** pour rencontrer Femmes Solidarité 49

Nous nous retrouverons un peu avant OU APRES la réunion pour faire le point sur les locaux possibles.

